



Ep N°5017

Championnat de Ligue de Tourisme Nouvelle Aquitaine

« Vintage Motors Show »

5 et 6 septembre 2026 – La Chapelle Gonaguet (24350)

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 – Organisation : Le Comité Motocycliste Départemental de Dordogne organise les 5 et 6 septembre 2026, une étape du Championnat de Ligue de Tourisme de Nouvelle Aquitaine.

Art. 2 – Accueil : L'accueil officiel se fera le **samedi 5 septembre à 14h00** au complexe sportif de La Chapelle Gonaguet 24350,,(97 Impasse du Stade, 24350 La Chapelle-Gonaguet, France) où se tiendront l'hébergement en camping et la restauration et d'où partiront les randonnées touristiques du samedi et du dimanche.

L'organisateur permettra l'installation des tentes des participants qui désireraient arriver le vendredi soir (Prendre contact en amont).

Art. 3 – Conditions d'admission : Cette organisation est ouverte à tous les pilotes et passagers de deux roues motorisés, de side-cars, trikes et quads homologués, assurés et conformes au Code de la Route.

Pour être pris en compte dans les classements du Championnat de Ligue, les participants devront être titulaires d'une licence de la Fédération Française de Motocyclisme 2026 et participer à cette organisation, du samedi après-midi au dimanche matin. Les non-licenciés seront admis hors classement officiel.

Art. 4 – Contrôle : les participants devront se présenter au contrôle au plus tard le samedi 5 septembre **avant 14h30**, départ de la randonnée touristique de l'après-midi, munis de leur permis de conduire, certificat d'immatriculation de leur véhicule et dument assurés

Il est demandé aux participants d'avoir effectué le plein de carburant de leurs véhicules avant le départ des randonnées.

Art. 5 – Inscription : Les droits d'inscription sont fixés sur la base de **30 Euros** pour une prestation allant du samedi à 14 heures au dimanche matin, repas samedi soir et petit déjeuner le dimanche matin compris. Les participants préalablement inscrits avant le 23 août bénéficieront d'une ristourne de **5 Euros**

L'option des repas (10€) du samedi midi et du dimanche midi est proposée aux participants – **uniquement sur réservation** – selon le tarif indiqué dans la présentation de l'organisation et le bulletin d'inscription.

Les enfants de moins de 16 ans bénéficieront d'un tarif particulier comme indiqués sur le bulletin d'inscription.

Les pré-inscriptions seront ouvertes à partir de la parution du présent règlement et clôturées le 23 août 2026.



Les bulletins d'inscription devront être retournés accompagnés du règlement global, par Dordogne, à :

M. Bernard CHAUMOND
1 chemin des Hospitaliers, Les Andrivaux, 24650 CHANCELADE
impérativement avant le 23 août 2026

Passé ce délai, les inscriptions seront acceptées, mais les participants ne bénéficieront pas de ristourne de pré-inscription de 5 €

Les participants absents – hors motif valable et justifié – ne pourront prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription.

Art. 6 – Droit à l'image : Les participants acceptent d'être photographiés et filmés par l'organisateur dans le cadre de cet événement. Ils acceptent également l'exploitation de leur image et de celle de leur véhicule par l'organisateur, à titre gratuit et non commercial, sur tous supports et ce sans limitation de durée.

Art. 7 – Responsabilités : En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et à se conformer aux consignes des organisateurs. Ils s'engagent en outre, à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables. Toutefois, le Comité Motocycliste Départemental de Dordogne aura souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la compagnie MARSH, par le biais de son affiliation à la Fédération Française de Motocyclisme.

Art. 8 – Réclamations : Les éventuelles réclamations devront être déposées conformément aux dispositions et règlements de la Fédération Française de Motocyclisme.

visa CMD de Dordogne



visa L.M.R.Nouvelle Aquitaine

22/07/2026



visa F.F.M.



Le 2 juillet 2026